

Mardi 22 septembre 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 22 septembre sous la conduite du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (09/09), la Wallonie a connu des précipitations inégalement réparties entre le 8 et le 20 septembre. Le maximum des précipitations a été recensé au Mont-Rigi dans le bassin de la Vesdre avec 43 mm, et le minimum dans le bassin de la Semois à Straimont avec 2 mm. La Lesse, la Semois, la Chiers et la Moselle sont les bassins qui ont reçu le moins de précipitations, tandis que ceux de la Vesdre, l'Amblève et la Meuse aval ont été les plus arrosés.

Les jours à venir s'annoncent secs jusqu'au 27 septembre inclus pour la plupart des régions avec des températures assez douces. Quelques perturbations pourraient survenir le 28 septembre en quantité relativement limitée pour la Wallonie.

L'**indice sécheresse de l'IRM** montre toujours une situation extrêmement sèche qui devrait donc perdurer durant les 10 prochains jours.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, seules les précipitations du 13 septembre ont provoqué une légère remontée, principalement dans l'est. La situation actuelle reste préoccupante, les débits étant toujours forts bas, principalement dans le sud-ouest (Viroin, Lesse, Haute Meuse).

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, l'apparente amélioration de la situation, surtout visible sur le bassin de l'Escaut, ne doit pas être interprétée de manière trop enthousiaste : il s'agit simplement de l'effet, très provisoire, des légères précipitations tombées dimanche dernier. Cette « montée » est d'ailleurs très légère et de nombreux cours d'eau montrent malgré tout, en valeur instantanées, des débits qui restent critiques. Sur les autres bassins, l'effet des légères précipitations de ce weekend est à peu près nul et la situation montre toujours des débits très faibles sur la plupart des cours d'eau. La situation reste critique et mérite la plus grande attention.

Concernant les **barrages-réservoirs**, au barrage de la Gileppe, la situation est normale et confortable pour la saison. À Eupen, la situation est plus délicate car basse pour la saison (la mesure se situe actuellement en-dessous de la « courbe P », laquelle permet d'assurer deux années de sécheresse). À Nisramont, le niveau est bas mais stable. Pour les barrages de l'Eau d'Heure et de la Plate-Taille, la situation est sous contrôle. Au barrage du Ry de Rome, la situation est relativement basse mais dans la norme.

3. Eaux souterraines

Dans l'ensemble, les nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange estivale et présentent toujours une situation contrastée, y compris au sein même des masses d'eau, avec des niveaux inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées (entre 2019 et 2023), la baisse des niveaux s'accroît légèrement ces dernières semaines en certains endroits, avec des pentes plus marquées. Ce phénomène est en particulier marqué dans les Calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

4. Risques d'incendies en milieu naturel

Le risque d'incendie est actuellement faible en milieux forestiers. En milieux ouverts, il augmentera progressivement, allant de modéré à élevé à partir du 25 septembre. Une réévaluation du risque sera réalisée dans les prochains jours. Il convient de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par les autorités locales (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](https://www.wallonie.be/actualite)).

5. Pêche

La pêche est autorisée. Toutefois, les sociétés de pêche ont la possibilité de garder leurs parcours fermés selon l'état de la situation sur le terrain.

6. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. Pour les ouvrages qui fonctionnent en H24, les manœuvres nocturnes sont suspendues, à l'exception d'Ampsin et d'Ivoz. Le tirant d'eau n'est plus limité sur la Sambre depuis le 26/08. La navigation est toujours interrompue sur le Canal du Centre Historique.

En ce qui concerne la navigation en kayak, celle-ci est toujours fermée.

7. Baignade

Pour les **zones de baignade autorisées**, tous les sites sont ouverts à l'exception de ceux qui ont clôturé leur saison. À noter que le 30 septembre marquera la clôture de la saison balnéaire pour l'ensemble des sites comme de coutume.

8. Production et distribution d'eau

Pour la SWDE, les rares précipitations n'ont pas permis de réelle augmentation des nappes. Toutefois, une baisse de la consommation a été observée à la suite des températures plus clémentes. La situation reste cependant préoccupante. Les distributeurs d'eau continuent à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau en toutes circonstances et, afin de limiter au maximum tout risque, invitent les communes, les entreprises et les citoyens à une consommer l'eau de manière responsable.

En ce qui concerne l'Inasep, la situation est relativement stable. Cependant, les communes de Beauraing, Philippeville, Houyet restent sous surveillance.

Du côté de l'INBW, la situation est stable sauf pour les craies captives du Brabant où le niveau est fort bas et nécessite une vigilance particulière.

Pour la CILE, la situation est sous contrôle malgré le constat d'une légère baisse du niveau des nappes.

À Libramont, la situation est préoccupante et implique la rotation de camions-citernes pour un approvisionnement en eau.

Pour VIVAQUA, la situation est stable sur les consommations. Néanmoins, le débit de la Meuse à Tailfer reste bas et oscille près du seuil des 19m³/s, ce qui pourrait constituer une limitation significative de la production.

A ce jour, **17 communes** ont pris des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** (Bouillon, Léglise, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois, Tenneville, Rouvroy, Chimay, Theux, Stoumont, Chiny, Libin, Gedinne, Libramont, Musson et Attert).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne, Tellin, Habay, Libramont, Nassogne) restent placées sous surveillance par la SWDE. Les messages à l'attention de la population pour recommander un usage raisonnable de l'eau sont maintenus dans les communications des autorités locales et des distributeurs.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Libramont, Burg-Reuland, Vielsalm, Houyet, Jalhay, Philippeville et Beauraing.

La surveillance reste de mise pour les communes de l'AIEM (Eaux de la Moline - soit Mettet, Anhée, Onhaye, Fosses-la-Ville, celles de l'AIEC (Eaux du Condroz - soit Ciney, Hamois, Havelange, Hotton et Somme-Leuze).

9. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

10. Conclusions

Compte-tenu de la sécheresse qui persiste sur le territoire, il convient de rester vigilant et de maintenir un suivi rapproché de la situation. Aussi, le CORTEX poursuivra un monitoring et convoquera à nouveau la Cellule sécheresse afin de réaliser un nouvel état des lieux le jeudi 1^{er} octobre à 15h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Liens utiles :

- [Page consacrée au risque de sécheresse](#) : conseils et bons réflexes, explications sur les mesures/interdictions, outils/applis, FAQ, contacts utiles en cas d'urgence ainsi que les démarches en lien avec la sécheresse.
- Retrouvez l'intégralité des communiqués de presse relatifs aux réunions de la cellule d'expertise sécheresse [sur le site du CORTEX](#).